

DICRIM 2016

Les bons réflexes face au danger !

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

Risques
et consignes

Légende



**Pas de gaz
ni d'électricité**



**Se mettre
à l'abri**



**Appeler la Mairie
ou les secours**



**Ne pas rester sous une
ligne à haute tension**



**Ne pas utiliser
sa voiture**



**Fermer
les fenêtres**



Alerte



**Ecouter
la radio**



**Ne pas
téléphoner**



**Ne pas monter
sur la toiture**



Evacuer



**S'écarter
du danger**



Aller à l'étage



**Ne pas aller chercher
ses enfants à l'école**



**Ne pas
fumer**



Aérer la pièce



Mesdames, Messieurs,

Notre ville est soumise à plusieurs risques majeurs qu'ils soient d'origine naturelle ou liés aux activités humaines. Il est donc indispensable d'assurer la sécurité des personnes et des biens, afin de minimiser les conséquences d'un événement de ce type lorsqu'il survient.

C'est en sens que notre Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vient d'être mis à jour. Ce document, qui se veut accessible à tous, vous permettra de prendre connaissance de manière synthétique des risques majeurs présents sur le territoire de Montivilliers mais également et surtout des consignes essentielles à appliquer en fonction de la situation.

Je vous demande une attention toute particulière pour la lecture et la conservation de ce document qui nous concerne tous, habitants, usagers et professionnels qui fréquentent, même temporairement, le territoire de notre commune.

Les services municipaux et les Élus restent bien entendu à votre disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires sur ce sujet.

Daniel FIDELIN
Maire

Directeur de la publication : Daniel FIDELIN

Coordination : Simon VITIELLO

Conception : Service Communication

Impression : La Petite Presse - 91 rue Jules Lecesne 76600 LE HAVRE

Tirage : 500 exemplaires

Date de publication : mars 2016

Sommaire

Le risque inondation

4

- C'est quoi ?
- Les consignes

Le risque cavités souterraines

6

- C'est quoi ?
- Les consignes

Le risque tempête

7

- C'est quoi ?
- Les consignes

Le risque industriel

8

- C'est quoi ?
- Les consignes

Le risque Transport Matières Dangereuses

10

- C'est quoi ?
- Les consignes

Plaquette récapitulative

11





LE RISQUE INONDATION : C'EST QUOI ?

La Ville de Montivilliers est concernée par deux types d'inondations qui peuvent se combiner :

- **Débordement par crue des cours d'eau (la Lézarde et la Curande)**
- **Ruissellement**



Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) dit « du Bassin Versant de la Lézarde » a été approuvé le 6 mai 2013. Vous pouvez en retrouver les éléments sur le site de la Préfecture de la Seine-Maritime : <http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Ce document opposable en matière d'urbanisme reprend les éléments suivants : les zonages par risques d'inondation, l'explication des techniques utilisées pour réaliser ces zonages, les règlements en matière d'urbanisme selon les zones de risques et les mesures de prévention à adopter.

Exemples de mesures prises par les acteurs de la gestion du risque :

La CODAH agit notamment en tant que gestionnaire des ouvrages d'hydraulique dynamique (bassins) et sur l'Information Préventive et met à disposition des communes un site météorologique permettant d'anticiper les phénomènes dangereux.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Pointe de Caux agit notamment sur l'hydraulique douce (prévention de l'érosion des terres agricoles par exemple) et a installé sur le bassin versant des repères de crues avec le niveau des plus hautes eaux connues afin de cultiver la mémoire du risque.

De nombreuses actions de prévention ont été menées et continuent à être menées dans le cadre du Plan d'Actions de Préventions des Risques du bassin versant de la Lézarde (PAPIL) limitant ainsi l'impact des précipitations décennales par exemple.

Comment serez-vous alertés ?

- Par le bulletin météo
et/ou
- Par porte-à-porte
et/ou
- Par passage d'un véhicule avec sonorisation
et/ou
- Par les services de secours ou les services municipaux



Pour tous renseignements sur un projet de construction, d'aménagement ou d'acquisition, vous pouvez consulter le Service urbanisme à la Mairie.

LE RISQUE INONDATION : LES CONSIGNES

Avant :

- Suivre les bulletins météo
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiroux, aérations
- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
- Amarrer les cuves, prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau par le fuel ou les produits toxiques...)
- Faire une réserve d'eau potable
- Prévoir l'évacuation

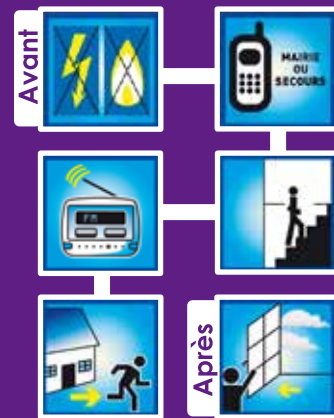
Pendant :

- S'informer de la montée des eaux (radio, Mairie...)
- Couper le gaz et l'électricité
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en véhicule)
- Se mettre en sécurité à l'étage si besoin

Après :

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent
- Ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche

CONSIGNES DE SÉCURITÉ À FAIRE



CONSIGNES DE SÉCURITÉ À NE PAS FAIRE





LE RISQUE CAVITÉ SOUTERRAINES : C'EST QUOI ?

La Ville de Montivilliers est soumise au risque d'effondrement de cavités souterraines (par exemple les anciennes marnières). Cela se produit en cas de mouvement sur la zone où il existe une cavité qui n'a pas été rebouchée ou dont la zone superficielle se trouve fragilisée, par exemple lors de précipitations importantes ou d'érosion des sols. Les indices et historiques sont répertoriés et cartographiés.



Comment serez-vous alertés ?

- Par porte à porte
et/ou
- Par les services de secours
ou les services municipaux

Pour tout renseignement sur un projet de construction, d'aménagement ou d'acquisition, vous pouvez consulter le Service urbanisme à la Mairie.

LES CONSIGNES

- Signaler l'événement
- S'écarter de la zone dangereuse et respecter les périmètres de sécurité

CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

À FAIRE



Les cartographies du risque cavités souterraines et des indices de risques sont disponibles auprès du Service Urbanisme de la Ville.




LE RISQUE TEMPÊTE : C'EST QUOI ?


Montivilliers est soumise aux tempêtes et forts coups de vents. Ces phénomènes sont le plus souvent saisonniers mais ils peuvent entraîner des dégâts par leur violence ou leur caractère soudain.


LES CONSIGNES


Avant :

- Mettre à l'abri ou arrimer le matériel qui pourrait s'envoler (mobilier de jardin, stockages extérieurs...)
- Entretien régulièrement vos arbres pour éviter les branches dangereuses
- Suivre régulièrement les bulletins météo en particulier **les vigilances** :

 Situation normale. Pas de vigilance particulière.

 Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

 Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus : tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

 Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Pendant :

- Se mettre à l'abri et limiter au maximum vos déplacements à l'extérieur
- Ne pas tenter de réparations ou de sécurisation pendant l'événement
- S'éloigner des zones trop proches des arbres et lignes électriques

Après :

- Repérer les éventuelles fragilités du bâtiment ou des végétaux suite à l'événement

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : À FAIRE



CONSIGNES DE SÉCURITÉ : À NE PAS FAIRE



Comment serez-vous alertés ?

- Par le bulletin météo
et/ou
- Par les services de secours ou les services municipaux



LE RISQUE INDUSTRIEL : C'EST QUOI ?

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

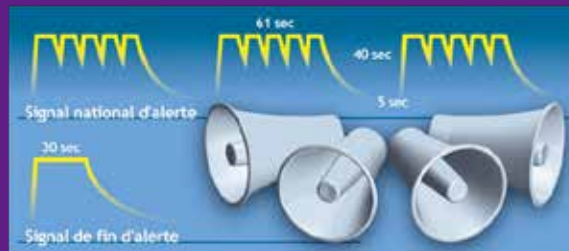


Montivilliers est concernée par ce risque du fait de son implantation à proximité de la zone industrielle du Havre : il s'agit du rayon géographique appelé « zonage PPI » (Plan Particulier d'Intervention) qui a été modélisé pour déterminer le dimensionnement du risque toxique qui serait lié à un dégagement de gaz dangereux des sites industriels concernés.

Les sites industriels sont soumis à des réglementations très strictes en matière de sécurité afin de maîtriser l'ensemble des procédés dangereux. La connaissance du signal d'alerte et des consignes à suivre par la population est essentielle pour limiter les conséquences d'un éventuel accident industriel.

Comment serez-vous alertés ?

- Par le signal d'alerte du risque industriel
- La population sera alertée par le déclenchement des sirènes qui sont testées tous les premiers mercredis du mois à 12h.
- Le signal sera alors le suivant :



LE RISQUE INDUSTRIEL : LES CONSIGNES

Pendant :

Dès que vous entendez le signal, vous devez impérativement suivre les consignes de sécurité suivantes :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer les portes et les fenêtres et limiter l'entrée de l'air dans le bâtiment
- Éteindre ou fermer le chauffage si possible
- Écouter les consignes à la radio (**France Bleu 95.1 FM**)
- Rester calme et limiter ses mouvements dans la pièce où vous serez confiné(e)
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école**, ils sont mis en sécurité dans leur établissement par l'activation des Plans Particuliers de Mise en Sécurité
- Ne pas téléphoner afin de pouvoir libérer les lignes pour les secours
- Ne pas prendre son véhicule, rester confiné(e) jusqu'à la levée de l'alerte
- Ne pas fumer

Après :

Au signal de fin d'alerte :

- Ventiler la pièce de confinement

CONSIGNES DE SÉCURITÉ À FAIRE



CONSIGNES DE SÉCURITÉ À NE PAS FAIRE





LE RISQUE TMD : C'EST QUOI ?

Le risque lié au Transport de Matières Dangereuses (TMD) par voie ferrée, par route ou par canalisations enterrées concerne donc une grande partie du territoire de Montivilliers et notamment les principales voies de circulation routière. En cas d'accident, les services de secours définiront si besoin un périmètre de sécurité et procéderont soit à une évacuation soit à un confinement le temps de maîtriser tout risque pour la population et l'environnement.



Comment serez-vous alertés ?

- Par porte-à-porte
et/ou
- Par passage d'un véhicule avec sonorisation
et/ou
- Par les services de secours ou les services municipaux

LES CONSIGNES

En cas d'accident :

- Suivre les consignes des secours
- Évacuez ou confinez-vous selon les consignes données
- Ne pas fumer

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : À FAIRE / À NE PAS FAIRE



ou



MONTIVILLIERS

Seine-Maritime
Région Normandie



Activités
industrielles



Transports de
marchandises
dangereuses



Inondation rapide



Cavités
souterraines



Tempêtes
fréquentes

en cas de **danger** ou **d'alerte**

1. abritez-vous

take shelter

resguardarse

2. écoutez la radio

listen to the radio

escuche la radio

France Bleu 95.1 MHz

3. respectez les consignes

follow the instructions

respete las consignas

> **n'allez pas chercher vos enfants à l'école**

don't seek your children at school

no vaya a buscar a sus niños a la escuela

pour en savoir **plus**, consultez

- > à la Mairie : **le DICRIM** Dossier d'Information
Communal sur les Risques Majeurs
- > sur internet : **www.prim.net**

Mairie de Montivilliers
Service Sécurité au Travail et Risques Majeurs
Place François Mitterrand 76290 MONTIVILLIERS
Tél. 02 35 30 28 15 - www.ville-montivilliers.fr